

Julie Guerbé

3<sup>ème</sup>

## Travail sur Rose Guérin, députée à l'Assemblée nationale,

1915 - 1998



### A. Les mandats exercés par Rose Guérin sont les suivants :

- Du 21 octobre 1945 au 10 juin 1946, au sein du groupe communiste, dans le cadre du gouvernement provisoire
- Du 2 juin 1946 au 27 novembre 1946, au sein du groupe communiste, dans le cadre du gouvernement provisoire
- Du 10 novembre 1946 au 4 juillet 1951, au sein du groupe communiste, dans le cadre de la IV<sup>ème</sup> république
- Du 17 juin 1951 au 1<sup>er</sup> décembre 1955, au sein du groupe communiste, dans le cadre de la IV<sup>ème</sup> république
- Du 2 janvier 1956 au 8 décembre 1958, au sein du groupe communiste, dans le cadre de la IV<sup>ème</sup> république

### B. Le contexte politique

Après la guerre, Rose Guérin redevient membre du parti communiste et va dans des associations de déportés et de femmes. Rose Guérin a fait 5 mandats et a participé à la création de certaines Lois.

Ces Lois ont amélioré les conditions de vie notamment des femmes :

- les femmes qui allaitent, retrouvent leurs postes après 9 mois,

- ou encore les employés de maison sont salariés,
- également, la durée de travail passe à 40 heures par semaine.

Le contexte politique est instable.

Après guerre, il y a la création du gouvernement provisoire de la République française. Cet organe politique est issu des mouvements de résistances. C'est Charles de Gaulle qui le dirige de juin 1944 à janvier 1946, puis Félix Gouin de janvier à juin 1946, puis Georges Bidault de juin à novembre 1946, puis Léon Blum de décembre 1946 à janvier 1947.

Sous la IV<sup>ème</sup> république, ce sont les partis issus de la résistance qui sont au pouvoir. Le parti communiste est le plus important de tous.

Ensuite, la IV<sup>ème</sup> République est créée avec l'élection du Président Vincent Auriol en janvier 1947.

En 1947, il n'y a plus de ministres communistes au gouvernement.

Entre 1947 et 1958, il y a eu 24 gouvernements et Rose Guérin a été députée pendant toute cette période.

En 1958, le Général de Gaulle revient au pouvoir pour mettre en place la V<sup>ème</sup> république. Depuis cette date, Rose Guérin n'est plus députée mais continue à œuvrer par des actions au sein du parti communiste et d'associations.

### **C. Le travail de Rose Guérin députée :**

En tant que députée, Rose Guérin continue son combat pour le droit des Femmes.

Elle a commencé ce combat dès sa libération où elle a milité au parti communiste mais aussi dans différentes associations de déportées ou de femmes.

Lors de ces 2 premiers mandats, elle a travaillé au sein des commissions des finances et du contrôle budgétaire mais également à la commission du droit du travail et de la sécurité sociale.

Lors de son 1<sup>er</sup> mandat, elle se présente comme porte-parole des déportés et des femmes. Dès lors, elle s'efforce de faire voter des lois pour améliorer les conditions des femmes.

Le 7 juillet 1947, elle dépose un projet de loi pour permettre aux femmes qui allaitent de retrouver leur emploi après 9 mois d'interruption.

Le 4 mai 1948, elle propose une loi pour protéger les employés de maison.

Ensuite, dès 1951, elle est membre des commissions des pensions, de la production industrielle. Elle dépose des lois permettant d'accorder une indemnisation aux internés et déportés.

Elle veut aider les personnes qui ont vécu la déportation comme elle. Elle a été arrêtée en 1942 et emprisonnée par les Allemands à Fresnes et à Romainville. Elle a été condamnée à mort pour activité patriotique et déportée en juillet 1943 à Ravensbrück puis à Mauthausen.

A partir de 1956, Rose Guérin propose des mesures pour le respect de la semaine de 40h dans le commerce de détails. Également, le respect du repas hebdomadaire pour les concierges.

De plus, elle participe à de nombreuses actions en faveur de la paix.

Sources :

[https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num\\_dept%29/3631](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/3631)

<https://maitron.fr/spip.php?article76739>